

FRANCE – Des saisies chez les Faucheurs

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/09/2006

Saisies - Suite au fauchage d'une parcelle de Limagrain, le 27 août 2005 à Nonette, deux Faucheurs volontaires, Monique Burnichon, le 18 septembre [1] et Franck L., le 12 octobre [2], ont reçu un commandement aux fins de saisie vente, de la part de Limagrain et de Thierry Dumergue, l'agriculteur "fauché". Le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand avait condamné solidairement, le 4 novembre 2005, 12 des 15 inculpés à un mois de prison avec sursis et près de 17000 euro de dommages et intérêts. 300 personnes s'étaient déclarées co-responsables. Les "15 de Nonette" avaient décidé de ne pas faire appel. Le 4 mai 2006, le tribunal administratif de Clermont Ferrand avait annulé les autorisations de ces essais (cf. Inf'OGM n°75, [FRANCE - La légalité des essais en champ remise en cause](#)).

Gilles Lemaire, ex-secrétaire national des Verts, a reçu un avis de saisie immobilière, suite au fauchage de Marsat (63) [3]. En novembre 2005, cinq faucheurs avaient été condamnés à payer 196 805 euro de dommages-intérêts à Biogemma. Gilles Lemaire a fait appel et est prêt à aller devant la Cour de justice européenne.

[1] Collectif 69-42, 21 septembre 2006

[2] Collectif de l'Hérault, 13 octobre 2006

[3] 20minutes, 19 septembre 2006